



Mairie d'AUBY
Attribution prestations d'entretien
pour la propreté de la ville
Décision n° 2023/19//MP

Publié le 06 février 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n°611 Prestations de service

Considérant le Dossier de consultation des entreprises relatif au marché " de prestations d'entretien pour la propreté de la ville " établi par le Service marchés publics ;

Vu la décision du Maire du 25 Octobre 2022 autorisant la passation du marché de prestations d'entretien pour la propreté de la ville;

Vu la décision du Maire du 20 Décembre 2022 déclarant sans suite la procédure pour motif d'intérêt général en raison de l'absence concurrence effective et autorisant le lancement d'une nouvelle consultation;

Vu la procédure de consultation lancée, un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 27 Décembre 2022.

Considérant qu'une seule offre est parvenue :
- Centre Social Pablo Picasso Aubry, Place de la République BP 28, 59950 Aubry (69 000.00 € HT) ;

Considérant le rapport d'analyse des candidatures et des offres

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 30 Janvier 2023

Le Maire,

Décide,

Article 1

D'attribuer le marché au Centre Social Pablo Picasso Aubry, Place de la République BP 28, 59950 Aubry pour le montant d'offre contrôlé de 69 000.00 € HT.

Le marché est conclu pour une durée d'un an reconductible 2 fois sur décision expresse.

AUBY, le 06/02/2023

Christophe CHARLES

Maire